

Licenciment accident du travail

Par sabrina94270, le 02/08/2012 à 14:19

Bonjour,

peut il avoir rechute d un accident de travail meme si je ne fait plus parti de l entreprise je suis au assedic

coordialement

Par pat76, le 02/08/2012 à 17:10

Bonjour

Vous avez gardé des séquelles de votre accident de travail?

Vous aviez été licenciée pour inaptitude suite à cet accident du travail?

Votre accident avait été causé par un défaut de sécurité dû à l'employeur?

Par sabrina94270, le 02/08/2012 à 23:45

oui j ai ete evalué a 6% par la securiter social no j ai ete licencier pour une faute grave

Par pat76, le 03/08/2012 à 15:40

Bonjour

Vopus aviez été classé en invalidité par la CPAM, vous aviez eu une visite médicale de reprise avant d'être licenciée pour faute grave?

Vous aviez repris votre poste après l'accident du travail?

Si vous pouviez donner plus d'explication sur les dates de votre accident du travail et de votre licenciement pour faute grave, cela permettrait au forum de mieux évaluer votre situation et de vous renseigner sur vos droits.